



LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE :

LES COOPÉRATIVES DÉJÀ AU RENDEZ-VOUS

ÉDITO

Face à la crise des vocations que connaît l'agriculture française ; un agriculteur sur deux partira à la retraite d'ici 10 ans sans avoir trouvé de successeur; les coopératives agricoles s'engagent pour attirer et aider de nouveaux associés coopérateurs à s'installer dans des modèles économiques résilients, insérés dans des filières performantes et répondants aux aspirations des nouvelles générations.

Dans le contexte de l'examen du projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations, La Coopération Agricole met en avant les bonnes pratiques des coopératives agricoles en faveur du renouvellement des générations et le rôle essentiel qu'elles jouent pour répondre à ce défi.

Qu'il s'agisse de formation ou d'accès au foncier, elles n'ont pas attendu la loi pour répondre à ce défi comme en témoigne [l'observatoire des actions en faveur des nouveaux associés coopérateurs](#) publié en octobre 2023. Les coopératives, étant de véritables amortisseurs de crises, ne se sont pas arrêtées à ce sujet et accompagnent les jeunes dans les transitions et la compétitivité de leurs exploitations ; deux enjeux clés pour attirer les jeunes et leur garantir un revenu sur le long terme.

Accompagner financièrement le lancement et la sécurisation des projets d'installation

Pour répondre au défi de l'installation des jeunes en agriculture, les coopératives se proposent d'accompagner les associés pour les aider à avoir accès aux outils de production qui leur sont indispensables. En effet, une des priorités est de faire face à la hausse des montants nécessaires à la reprise de l'ensemble du capital d'une exploitation et aux volumes d'investissement. Face à ce constat, de nombreuses coopératives proposent des dispositifs de soutiens financiers. La coopérative Terrena a l'objectif, par exemple, de mettre en place [un fonds de 20 millions d'euros](#) de portage temporaire et minoritaire de capital de l'exploitation et met déjà en place des avances financières, plafonnées à 185 000 euros, pouvant aller jusqu'à 15% de l'investissement.

La Cavac accorde quant à elle, [des prêts d'honneur sur dix ans représentant jusqu'à 50 000 euros par projet](#). D'autres coopératives, telles que Axéral, créent des fonds de garantie pour permettre le cautionnement des installations auprès des banques. Ces fonds peuvent notamment être fléchés vers la modernisation des outils de production comme au sein du groupe LORCA.

D'autres coopératives, telles que Axéral, [créent des fonds de garantie pour permettre le cautionnement](#) des installations auprès des banques. Ces fonds peuvent notamment être fléchés vers la modernisation des outils de production [comme au sein du groupe LORCA](#).

L'accompagnement financier des nouveaux arrivants peut aussi se faire par **des avances de trésorerie ou des dispositifs de rémunération particuliers sur les premières années** afin qu'ils puissent faire face aux coûts liés aux premières années d'installation.

Par exemple, la coopérative Bovineo [garantit des marges fixes à ses nouveaux adhérents](#) sur dix ans via une contractualisation et le financement à 100% des broutards les cinq premières années, pour faire face à l'investissement conséquent que représente un cheptel bovin.

La coopérative laitière Sodiaal propose de garantir une attribution de volume à ses

nouveaux adhérents via sa [Sodiaal Box](#). Il s'agit ici d'un véritable facteur d'attractivité pour la nouvelle génération qui ne souhaite plus s'engager dans une activité qui ne lui permet pas de retirer un revenu en adéquation avec le travail fourni.

Ces garanties permettent également de rassurer les banques et donc de faciliter le déclenchement d'investissements pour les jeunes.

Construire des projets résilients

L'objectif premier des coopératives agricoles est de garantir des installations réussies qui offrent à l'agriculteur un revenu juste dans la durée. Pour ce faire, elles apportent de véritables conseils quant à la construction du projet des nouveaux arrivants à travers des plans de financement.

Elles veillent, en effet, à ce que les nouveaux associés s'insèrent dans des filières adaptées aux demandes du marché et qu'ils produisent en s'adaptant aux défis du changement climatique. Les travaux de l'observatoire montrent, par exemple, que les coopératives musclent leur accompagnement concernant les certifications environnementales des productions afin de s'adapter au mieux aux nouvelles attentes des marchés.

Elles accompagnent également les éleveurs dans les choix génétiques qu'ils font concernant leur bétail, [comme au sein de la coopérative Lur Berri](#), afin d'adapter les productions aux nouveaux modes de consommation de viande.

Dans ce sens, elles contribuent également régulièrement à la montée en compétence technique des associés coopérateurs quant à l'utilisation des nouvelles technologies ou modes de production, et pour les aider à choisir des productions ou des races s'adaptant le mieux à leur projet.

De nombreuses coopératives proposent ainsi des formations ou sessions de conseil aux nouveaux coopérateurs gratuitement ou à un tarif préférentiel ou augmentent simplement la fréquence de passage du conseiller sur les premiers mois d'installation. Certaines coopératives innovent également en proposant à celles et ceux qui souhaitent s'installer de tester la résilience de leur projet à travers des dispositifs de test d'activité agricole. Ainsi, en **Ile-de-France**, la coopérative Les Champs des possibles, ou en

80%

des coopératives mettent en relation cédants et repreneurs pour les aider à consolider leur projet et à les accompagner dans la reprise d'exploitation.

Centre-Val-de-Loire, la Coopérative d'installation en agriculture paysanne, mettent des terres à disposition de jeunes, majoritairement non issus du milieu agricole, pour qu'ils puissent tester leur projet sans prendre de risque financier.

Répondre au défi de l'accès au foncier

La question de l'accès au foncier, devenu de plus en plus cher et rare, est au cœur des inquiétudes pour garantir pour le renouvellement des générations. Face à ce constat, les coopératives viticoles ont été les premières à innover pour préserver leur activité.

La coopérative Plaimont se charge, par exemple, de [racheter des terres](#), face à l'envolée des prix dans les régions viticoles, et fait office de relayer le temps de retrouver un repreneur.

La cave coopérative de Gigondas se propose [d'acheter le foncier pour le louer](#) par la suite à un associé coopérateur.

Dans le même sens, les coopératives peuvent proposer aux associés coopérateurs d'acheter progressivement le foncier via des fermages. L'objectif est ici de réduire l'investissement initial de l'associé coopérateur qui peut, par la suite, réaliser l'endettement nécessaire à l'acquisition de ces terres lorsque son exploitation est opérationnelle.

Quelques coopératives viticoles vont jusqu'à solliciter le soutien financier de particuliers à travers la [création de sociétés coopératives d'intérêt collectif](#) afin de réunir du capital pour acheter et gérer le foncier.



Aider les jeunes installés à faire face à la complexité administrative

Le défi pour un jeune qui veut s'installer ou pour un agriculteur en activité qui souhaite transmettre son exploitation se trouve également dans la complexité administrative que cela représente. Ainsi, selon l'observatoire des actions en faveur des nouveaux associés coopérateurs, plus de 40% le font notamment pour aider à la formalisation du projet d'installation.

Plus de **60%** des coopératives mettent en place des actions d'appui aux démarches administratives et plus de 40% le font notamment pour aider à la formalisation du projet d'installation.

Répondre aux nouvelles attentes des jeunes agriculteurs

Le défi du renouvellement en agriculture doit aussi faire face aux nouvelles attentes des jeunes agriculteurs qui recherchent un meilleur équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. Les coopératives, qui ont dans leur ADN l'accompagnement et le collectif, développent de nouveaux services pour s'y adapter.

69%

des coopératives répondantes affirment conduire des actions spécifiques en faveur des nouveaux associés coopérateurs.

Par exemple, [la coopérative Euralis propose avec son service Sérénité](#) d'accompagner l'agriculteur dans le pilotage de ses cultures pour éviter à l'exploitant d'être constamment « au four et au moulin ».

Par sa nature même, le modèle coopératif intègre les jeunes installés dans une structure collective qui leur offre un accompagnement humain dans leur parcours d'installation et au-delà, tout au long de leur carrière.

C'est le cas par exemple à La Cavac qui propose à chaque nouvel éleveur rejoignant la coopérative d'être [suivi pendant trois ans par un parrain](#) qui lui apporte son expérience et son réseau. La [cave coopérative Castelbarry met en lien d' « anciens » associés coopérateurs avec des nouveaux arrivants](#) pour les accompagner.

Ainsi, même si les nouvelles générations sont décrites comme étant plus individualistes, le modèle coopératif peut être un véritable facteur d'attractivité pour les jeunes générations qui peuvent se projeter dans une aventure humaine et collective, loin des stéréotypes d'activité solitaire qui peuvent coller au métier d'agriculteur.

Le modèle coopératif incite également à l'engagement des jeunes associés coopérateurs dans les instances de gouvernance de leur coopérative.

Places réservées dans les conseils d'administration ou postes d'administrateurs sta-

64%

des coopératives ont mis en place des groupes de jeunes pour faciliter l'interconnaissance et les échanges.

69%

des coopératives affirment mener des actions pour inciter les jeunes coopérateurs à s'impliquer dans la gouvernance de leur coopérative.

giaires, l'objectif est d'inciter les jeunes à prendre des responsabilités en dehors de leurs exploitations. Cette dynamique collective au sein de la coopérative offre ainsi aux jeunes associés coopérateurs le pouvoir d'agir en participant à la prise de décisions et de mieux maîtriser l'environnement économique dans lequel il évolue.



EN SAVOIR PLUS

VIDÉOS

- [Webinaire sur l'accueil des nouveaux associés coopérateurs](#)
- [Webinaire Coopératives et Foncier](#)
- [Témoignage d'aide à l'installation et d'engagement pour le renouvellement des générations dans la cave coopérative de Castelbarry](#)
- [Témoignage du soutien à l'installation par l'acquisition de foncier et sa mise en fermage dans la coopérative Agamy](#)
- [MaCoopMonConseiller : exemple de création d'un nouvel atelier pour s'installer](#)
- [Portraits Jeunes en coop](#)
- [Portraits Jeunes agriculteurs coopérateurs](#)
- [Portrait d'Apprentis](#)
- [1001 Métiers d'avenir](#)

OUVRAGES

- [Théma : Accueillir les nouveaux coopérateurs](#)
- [Guide sur l'accompagnement financier des associés coopérateurs](#)
- [Etude du HCCA : « l'enjeu du foncier agricole »](#)
- [INNOVIN : Guide installation Ovine](#)